

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10
Présents : 8
Absents : 2
dont représentés : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 8

Date de la convocation

04/09/2025

Date de publication

15/09/2025

REPUBLICQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

MUNAUTAIRE

ID : 090-200069060-20250912-009_2025_2-AR

**Séance du 09 septembre 2025 à 18h00**

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage de la Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, A-S. PEUREUX DEMANGELLE

Membres excusés : E. PARROT, D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : C. CANAL

Décision du bureau n°2025-009

Objet : Finances - pertes sur créances irrécouvrables

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- la délibération communautaire n°043-2020, du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande du SGC Belfort 2 d'admettre en non-valeur certains titres irrécouvrables,
- l'intervention en réunion de bureau de Monsieur Xavier Navel Inspecteur principal au sein des services de la DDFIP du Territoire de Belfort,

Monsieur le Président présente aux membres du bureau la synthèse suivante :

- Budget principal
 - Admission en non-valeur : 47 951,19 €
 - Créances éteintes : 5 626,94 €
- Assainissement collectif
 - Admission en non-valeur : 12 329,73 €
 - Créances éteintes : 4 161,80 €
- Assainissement non-collectif
 - Admission en non-valeur : 559,60 €

Pour rappel, l'éventuel arbitrage ne peut porter que sur les admissions en non-valeur.

Les membres du bureau qui n'ont pas pu prendre connaissance du fichier, demandent qu'il soit retravaillé pour en évacuer les dettes les plus récentes. Ceci fait, il conviendra de rapprocher les montants correspondants des crédits budgétaires votés pour apprécier la nécessité d'une décision modificative.

Enfin, Monsieur Navel insiste sur l'importance de recueillir la date des naissances des tiers pour fiabiliser le recouvrement de créances.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de surseoir à statuer, dans l'attente de la transmission d'un fichier actualisé

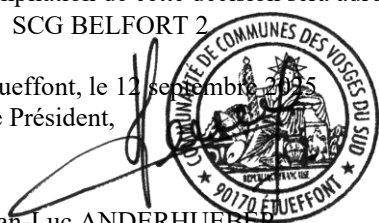
Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SCG BELFORT 2

Étueffont, le 12 septembre 2025

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Christian CANAL